

## DIVERS

### TITRE 1 CHALLENGE QUALITÉ FOOT

Récompenser par groupe de niveau les clubs faisant le plus d'efforts dans l'amélioration des structures et des comportements.

#### Répartitions des clubs par groupes :

Groupe 1	N1 -N2 – N3	Classements et récompenses sur l'ensemble de la Ligue
Groupe 2	R1-R2	Classements et récompenses sur l'ensemble de la Ligue
Groupe 3	R3	Classements et récompenses sur l'ensemble de la Ligue
Groupe 4	District 1	Classements et récompenses par district
Groupe 5	District 2	Classements et récompenses par district
Groupe 6	Autres divisions de district	Classements et récompenses par district

#### Obligations :

- avoir une 2<sup>ème</sup> équipe évoluant dans un championnat senior ou jeune (les clubs en groupement de jeunes participent).
- un club récompensé ne peut participer au classement dans un délai maximum de 3 années.
- Les clubs Lauréats non présents à la soirée des récompenses ne peuvent concourir pendant 4 années et ne recevront pas leurs lots.

#### CRITERES A RETENIR PAR CLUB POUR LE CLASSEMENT DES DIFFERENTS GROUPES :

##### Bonification /

- Nombre d'équipes engagées ;  
10 pts par équipes Seniors, U19, U17, U15 et Féminines
- Licenciés (es) foot animation ;  
0,5 pt par licencié (e) (U6 à U13 inclus)
- Dirigeants (es) ;  
10 pts multipliés par le quotient nombre de dirigeants sur nombre d'équipes
- Arbitres ;  
20 pts par arbitre au-delà des obligations du Statut, limité à 40
- Éducateurs;  
attribution de points selon le diplôme éducateurs/entraîneurs (BEF) : 60 points ; moniteurs (BMF) : 50 points ; éducateurs fédéraux (CFF 1 – CFF2-CFF3) : 25 points.

#### Total de ce nombre de points divisé par le nombre d'équipes

Actions entreprises pour lutter contre les actes antisportifs, d'incivilité, de racisme ou de violence : ces actions relatées par les clubs pour la saison en cours seront étudiées par la commission et affectées d'un nombre de points pouvant aller jusqu'à un maximum de 20 pts. Une vérification pourra être effectuée.

#### PENALISATION

- 10 points multipliés par le quotient nombre de matches de suspension sur nombre d'équipes
- Tout acte antisportif, d'incivilité, de racisme ou de violence entraînera l'élimination du club concerné.
- Les ententes sont affectées au club gérant (celui qui compte le plus de licenciés).
- En ce qui concerne la discipline, au-delà de 4 matchs de suspension, la situation sera examinée au cas par cas

- Tout club en infraction avec le statut de l'arbitrage sera éliminé,
- Tout club de Ligue en infraction avec le Statut des Éducateurs sera éliminé.

## TITRE 2 TROPHÉE QUALITÉ LBF

Attribuer à un club, quel que soit son niveau dans la hiérarchie du football, un trophée attestant que ce club répond à des exigences de qualité selon les critères ci-dessous.

**TABLEAU DES EXIGENCES POUR L'ATTRIBUTION DU TROPHEE QUALITE POUR CETTE SAISON**

	Clubs de la Fédération	Clubs de Ligue	Clubs de District
Dirigeants Mini par équipe	5	4	3
Nombre mini d'arbitres	Être en règle avec les minima imposés par le statut de l'arbitrage		
Nombre mini d'éducateurs diplômés titulaires d'une licence Technique	1 éducateur diplômé, titulaire de la licence technique, par équipe à 11 engagée en Championnat.		
Nombre mini d'équipe de jeunes	5	3	2
Existence d'une école de foot	Obligation d'avoir un minimum de 60 licenciés de U6 à 13	Obligation d'avoir un minimum de 30 licenciés de U6 à U13	Obligation d'avoir un minimum de 20 licenciés de U6 à U13
Nombre maximum de matches de suspension pour chaque équipe du club	10	9	8